

2 Politique

16e session de la Conférence des ministres de l'Environnement d'Afrique (CMAE)

Le Gabon porté à la tête

J.-C. A.

Libreville/Gabon

La cérémonie de passation de charges a eu lieu hier entre la ministre gabonaise en charge de l'Environnement, Estelle Ondo, et son prédécesseur, l'égyptien Khaled Fahmy. Le nouveau président a promis de ne ménager aucun effort afin que les objectifs fixés soient atteints.

CEREMONIE haute en couleurs que celle qui a eu lieu hier dans une structure hôtelière de la place, à l'occasion de la 16e session de la Conférence des ministres africains de l'Environnement (CMAE). Le point d'orgue de celle-ci a été la passation de charge entre le président sortant de cette entité, le ministre égyptien de l'Environnement, Khaled Fahmy et son homologue du Gabon, Estelle Ondo. La cérémonie a été rehaussée par la présence du Premier ministre, chef du gouvernement, Emmanuel Issoze Ngondet, accompagné de plusieurs membres de son équipe. Intervenant en premier Khaled Fahmy, après avoir remercié les autorités gabonaises pour le soutien apporté à son pays durant sa présidence à la tête de la CMAE, a souligné que l'Afrique a participé à la Conférence des parties de Paris (France) et de Marrakech (Maroc) et à cette occasion a parlé d'une même voix, afin que ses préoccupations soient prises en compte. Il a relevé l'une des préoccupations du continent: l'exploitation de la filière des énergies renouvelables, qui doivent



Photo : JCA

Le Premier ministre Issoze Ngondet a ouvert les travaux.

permettre au plus grand nombre de bénéficier de l'électricité. Car il n'est pas acceptable, selon lui, que seuls 3% de sa population soient connectés. L'Afrique a donc besoin d'une énergie propre et cela peut se faire sans aggraver le changement climatique. L'orateur a ensuite listé les initiatives qui ont été prises sous sa présidence, avant de demander à la CMAE de poursuivre l'œuvre entreprise.

Pour sa part, le responsable en charge de l'Environnement à l'Organisation des Nations Unies, Erik Solheim a fait savoir que l'Afrique fait face au défi de l'employabilité des jeunes, ajoutant que les énergies vertes peuvent être pourvoyeuses d'emplois. A titre d'exemple, a-t-il dit, le Maroc, le Kenya et l'Ethiopie constituent des références en termes d'utilisation des énergies renouvelables qui constituent à ses yeux la meilleure réponse au changement climatique. Il



Photo : JCA

Une phase des travaux.

a ensuite déconseillé la pollution qui affecte les populations du continent, à travers notamment l'utilisation des sachets plastiques.

Le Premier ministre, Emmanuel Issoze Ngondet a, quant à lui, déclaré que la diversité des thèmes à étudier au cours de la présente session traduit la complexité des problèmes à so-



Photo : D.R.

La table d'honneur lors de la cérémonie d'ouverture de la session.

lutionner. Aux participants, il a déclaré : «Il vous revient le devoir de prendre des décisions et formuler des recommandations. Il vous est demandé de décider de la place à donner à la lutte contre les changements climatiques». In fine, il a lancé un appel aux bailleurs pour une plus grande implication, car la pérennité de la planète en dépend.

Après la phase des interventions protocolaires, le ministre égyptien de l'Environnement, Khaled Fahmy, a officiellement procédé à la passation des charges à l'endroit de son successeur, Estelle Ondo.

Dans son mot de circonstance, la nouvelle présidente, consciente de la charge qui lui incombe désormais, a déclaré n'avoir

droit à aucune marge d'erreur. Le Gabon tient bien à relever ce challenge auquel le continent fait face. Et d'ajouter : «avec la détermination de tous, nous réussirons».

Tout en félicitant son prédécesseur pour le travail accompli, la CMAE ayant joué un rôle important dans la défense des intérêts du continent, Estelle Ondo l'a invité à rester en contact avec la CMAE, car celle-ci aura besoin de son expertise pour atteindre ses objectifs. Pour l'oratrice, le changement climatique demeure au cœur des préoccupations, dans la mesure où les populations du continent subissent ses effets au quotidien. Et de la manière dont les pays africains traiteront cette question dépendra le devenir de l'Accord de Paris. Aussi a-t-elle fait le serment de tirer profit des résultats qui sortiront des assises et de renforcer le rôle de la CMAE sur le continent. Les travaux s'achèvent aujourd'hui.

Point de presse des conseillers municipaux de la commune d'Akanda

Les élus dénoncent la violation de la loi par le maire

L.R.A.

Libreville/Gabon

Plusieurs conseillers d'Akanda, constitués en collectif, sont montés au créneau, hier, pour exiger l'application de l'article 93 de la loi sur la décentralisation relatif au délit d'initié dont se serait rendu coupable l'édile de la commune.

ON se rappelle, le 30 mai dernier, le compte administratif de l'exercice 2015 de la commune d'Akanda était adopté sans les conseillers indépendants et ceux de l'opposition. Ils exigeaient le respect des articles 69 et 70 de la loi N°1/2014 relatives à la décentralisation qui font interdiction au président du

conseil municipal de prendre part aux délibérations et vote du compte administratif. Ils demandaient par ailleurs l'arbitrage de la tutelle. Ils étaient alors sortis de la salle pour ne pas se "rendre comptables de la gestion douteuse et chaotique" de la commune, indique Alfred Yeyet, président du groupe des conseillers indépendants. Hier matin, au quartier Montagne-Sainte, ils ont, au cours d'un point de presse, à nouveau dénoncé cette infraction à la loi et contesté cette adoption du compte administratif effectuée en violation flagrante des dispositions des articles sus-évoqués. Pour information l'article 69 de ladite loi dispose en son 2e paragraphe : «Les présidents des conseils, même lorsqu'ils ne sont plus en fonction, assistent à la

discussion, mais doivent se retirer au moment des délibérations et du vote.» L'article 70 ajoutant qu'un conseiller ne peut participer à la délibération d'une affaire qui le concerne, soit à titre personnel, soit comme mandataire. Aussi demandent-ils l'annulation pure et simple du vote ayant consacré l'adoption du compte administratif de 2015, "afin de nous maintenir en conformité avec la loi". En sus d'exiger l'application pure et simple de l'article 93 de la loi N°1/2014 consacrée au délit d'initié dont se rendrait coupable, selon eux, l'édile d'Akanda, Claude Michel Sezalory. Les conseillers portent aussi à la connaissance de l'opinion, de nombreux griefs reprochés à celui-ci concernant le fameux compte administratif 2015



Photo : Chris Oyame

Alfred Yeyet (centre), président du groupe des conseillers municipaux indépendants et ceux de l'opposition.

et pas que. Entre autres : "la masse salariale erronée ; les effectifs pléthoriques ; les mises en location sans autorisation préalable du conseil ; le silence du président du conseil malgré plusieurs interpellations face à la destruction de la mangrove...", pour ne citer que

ces quelques griefs. En dépit desquels, "au moment de l'adoption du compte administratif, le président du bureau du conseil s'est octroyé le droit de participer au vote par le biais d'une procuration remise à un conseiller de la majorité en violation fla-

grante des dispositions de la loi N°1/2014", s'offusquent Alfred Yeyet et les siens.

Et de soulever l'absence remarquable au cours des différentes assises du représentant du ministère de l'Intérieur (tutelle) dont le rôle est de coordonner les débats conformément à la loi, et partant d'arbitrer les incompréhensions susceptibles de naître pendant lesdits débats.

À préciser que les conseillers ont saisi la tutelle afin de mettre un terme à la situation chaotique qui prévaut dans la commune d'Akanda du fait de la "mauvaise gestion financière constatée lors des différents examens des comptes administratifs exercice 2014 rejeté et 2015 en instance d'approbation par le bureau du conseil" a renseigné M. Yeyet.